



**Le choix d'une
protection sociale
*solidaire***




Le Mouvement mutualiste, *engagé pour la protection de tous*

La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) fédère la quasi-totalité des mutuelles santé. Elle représente et défend ses mutuelles adhérentes notamment en veillant à mieux faire reconnaître la diversité de leurs métiers et à promouvoir la plus-value du modèle mutualiste d'entreprendre. Elle est leur porte-voix et se fait force de propositions auprès des pouvoirs publics afin de garantir le maintien d'une protection sociale solidaire et d'un accès aux soins pour tous. Elle participe ainsi activement à l'évolution du système de santé.

LES ADHÉRENTS



LES MUTUELLES

 1^{er} financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale Elles remboursent tout ou partie des frais de santé de leurs adhérents en complément du régime obligatoire.	 1^{er} opérateur en dépendance avec 4 millions de personnes couvertes Elles proposent des couvertures en matière de prévoyance, de dépendance, de retraite et de décès.	 1^{er} réseau sanitaire et social accessible à tous, 1^{er} acteur de prévention après les pouvoirs publics Elles développent une large offre de soins et de services ainsi que de nombreuses actions de prévention sur tout le territoire.
---	--	--



488
MUTUELLES
ADHÉRENTES

35
MILLIONS DE
PERSONNES
PROTÉGÉES

2 800
SERVICES DE SOINS ET
D'ACCOMPAGNEMENT
MUTUALISTE

15 000
MILITANTS ÉLUS

76 000
SALARIÉS

La Mutualité Française Grand Est :

un acteur régional de proximité



La Mutualité Française Grand Est représente la Mutualité Française au niveau régional. Elle rassemble et représente 136 mutuelles dans 9 départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges et Collectivité Européenne d'Alsace.

Ces mutuelles protègent 2.3 millions de personnes soit au total, 42 % de la population régionale.

UNE GOUVERNANCE RÉGIONALE DÉMOCRATIQUE

La Mutualité Française Grand Est fonctionne selon des règles démocratiques.

Ses instances sont élues sur le principe de la représentativité et se répartissent les pouvoirs exécutifs et décisionnaires.

- 1 Bureau : 10 membres
- 1 Conseil d'administration : 36 membres
- 1 Assemblée générale : 140 délégués
- 3 Délégations territoriales : 29 membres
- 4 Commissions régionales : animation de la vie mutualiste ; affaires publiques et influence ; prévention et promotion de la santé ; communication.

DES VALEURS, AU BÉNÉFICE DE TOUS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Les mutuelles sont des sociétés de personnes régies par le Code de la Mutualité. Elles se distinguent fondamentalement des sociétés commerciales d'assurance par leurs valeurs.

L'HUMANISME

Les mutuelles placent l'humain au cœur de leur action. Elles inventent et développent des services adaptés à tous les moments de la vie au plus près des besoins de chacun.

L'UNIVERSALITÉ

Les mutuelles garantissent une égalité de traitement à tous les adhérents sans sélection des risques et des populations.

LA SOLIDARITÉ

En faisant vivre la chaîne de la solidarité et en générant des bénéfices utiles à tous, les mutuelles font de la santé un bien commun.

LES BÉNÉFICES PARTAGÉS

Les mutuelles réinvestissent en permanence leurs excédents pour bâtir des solutions durables pour la santé et du bien-être du plus grand nombre.

POUR EN SAVOIR PLUS
unevraiemutuelle.fr

136

MUTUELLES
ADHÉRENTES

2,3

MILLIONS DE
PERSONNES
PROTÉGÉES

160

SERVICES DE SOINS ET
D'ACCOMPAGNEMENT
MUTUALISTES

550

RENCONTRES DE
PRÉVENTION ET PROMOTION
DE LA SANTÉ

Représenter et défendre *le mutualisme en région*

La Mutualité Française et ses représentants en région : les Unions régionales, sont des acteurs incontournables de la politique de santé en France.
Elles participent activement à l'évolution du système de santé et de protection sociale.



UN RÉSEAU MILITANT MOBILISÉ

La Mutualité Française Grand Est défend les valeurs du mouvement mutualiste en région auprès des pouvoirs publics et des partenaires économiques et sociaux. Elle est présente dans de nombreuses instances et réseaux d'acteurs tels que l'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie, les Conférences de Financeurs, la Chambre Régionale

de l'Economie Sociale et Solidaire, le Plan Régional Santé Environnement, le Pacte du Pouvoir de Vivre du Grand Est...

Elle y défend une protection sociale et solidaire, ainsi qu'un meilleur accès aux soins et à la prévention pour tous, en participant à l'élaboration et à la déclinaison de la politique régionale de santé.

143

MANDATS DE REPRÉSENTATION POUR PORTER LA PAROLE MUTUALISTE

69

REPRÉSENTANTS DANS LES INSTANCES DE L'ASSURANCE MALADIE ET DANS D'AUTRES INSTANCES DE DÉMOCRATIE SANITAIRE (AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE...)

PLACE DE LA SANTÉ : PRENDRE PART AU DÉBAT PUBLIC

PLACE
DE LA SANTÉ

Initié en 2017, le label Place de la santé regroupe toutes les actions et réflexions engagées par la Mutualité Française pour placer la santé et la protection sociale au cœur du débat public. Il se décline sous différents formats, pour porter les préoccupations des Français et permettre aux mutualistes d'engager des travaux de réflexion avec d'autres parties prenantes de la société civile : think tanks de sensibilités différentes, décideurs publics, partenaires sociaux, professionnels de santé, associations de patients...

Des événements Place de la santé sont régulièrement organisés par la Fédération et ses Unions régionales sur les sujets d'actualité en lien avec la santé et la protection sociale. Des analyses et des décryptages sont également publiés pour nourrir le débat public via des observatoires et des notes de tendance. Enfin, Place de la santé - Le Lab offre un espace de réflexion prospective pour alimenter le débat sur les enjeux stratégiques du secteur.

POUR EN SAVOIR PLUS
placedelasante.mutualite.fr



Animer la vie mutualiste *en région*

Représentant local de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, la Mutualité Française Grand Est est un relais d'information essentiel pour permettre aux mutuelles régionales d'être les porte-voix locaux des prises de position et des propositions mutualistes.



RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUTUALITÉ

La Mutualité Française Grand Est développe une politique active de conventionnement des établissements de soins et des professionnels de santé.

Cette politique vise trois objectifs :

- offrir un service de qualité, avec un réseau de professionnels sélectionnés pour la qualité de leurs soins (sur la base de critères de qualité sanitaire validés par la Haute Autorité Santé)
- proposer des tarifs accessibles et encadrés dans des établissements hospitaliers et auprès de professionnels de santé,
- dispenser de l'avance de frais grâce à des accords de tiers-payant (conventionnement Sesam-Vitale).

FORMATION DES MUTUALISTES : POUR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION EN RÉGION

Les formations pour les mutualistes sont prévues au Code de la Mutualité

Il incombe à l'Union régionale de proposer, aux représentant.e.s des mutuelles, des formations métiers ou en lien avec l'environnement sanitaire, social ou économique afin qu'ils ou elles puissent pleinement exercer leur mandat.

Près d'une quinzaine de formations sont mises en place chaque année (en présentiel et en distanciel), permettant ainsi aux élus des mutuelles de la région Grand Est d'actualiser et/ou de développer leurs connaissances sur le mouvement mutualiste et son environnement.

L'objectif de ces formations : transmettre les valeurs et la culture mutualistes aux nouveaux élus et aux administrateurs des mutuelles.

Les thématiques abordées sont nombreuses et permettent à la fois aux mutualistes de renforcer leurs compétences professionnelles et personnelles : prise de parole en public, gestion des réseaux sociaux... et de parfaire leurs connaissances : politiques territoriales de santé, Mutualité et économie sociale et solidaire, protection sociale, système de santé français ou santé numérique...

Agir pour la santé et le bien-être de tous

La Mutualité Française Grand Est met en place chaque année un programme de prévention promotion de la santé constitué d'un ensemble d'actions de proximité. Ces actions permettent d'accompagner les adhérents des mutuelles ainsi que la population régionale afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de la santé de tous.

Cette programmation est réalisée en tenant compte des orientations fédérales nationales, des préoccupations de santé régionales et des problématiques locales observées par les équipes de la Mutualité Française Grand Est sur le terrain. Elle est également élaborée avec l'appui technique des services de soins et d'accompagnement mutualistes. Son objectif : lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et défendre l'accès aux soins et à la prévention pour tous.

L'activité prévention promotion de la santé développée par la Mutualité Française Grand Est est constituée d'un ensemble d'actions de proximité, les « Rencontre Santé » qui reposent sur une démarche participative pour permettre à chacun de devenir acteur de sa santé. .

En Grand Est, la programmation se décline en 6 thématiques : santé sensorielle, bien vieillir, santé environnement, santé des familles, accompagnement et santé des aidants et prévention des maladies chroniques.

Le travail des équipes de terrain et des élus mutualistes favorise par ailleurs les liens avec de nombreux partenaires locaux tels que l'Agence régionale de santé, le Conseil régional, les Conseils départementaux, les mairies et leurs CCAS, les institutions et le tissu associatif...

550

RENCONTRES DE PRÉVENTION
ET PROMOTION DE LA SANTÉ

9 000

PARTICIPANTS

180

PARTENAIRES

RECOURS CONTRE TIERS

La Mutualité Française Grand Est et l'Assurance maladie ont signé une convention pour toutes les opérations nécessaires dans le cadre du recours contre tiers.

Le recours contre tiers concerne les personnes victimes d'un accident ou d'une blessure causé par une autre personne, dite « tiers responsable » : accidents de la circulation, sportifs, scolaires, médicaux...

En cas d'accident causé par un tiers ayant entraîné le service de prestations, l'Assurance maladie ainsi que les organismes mutualistes disposent d'un recours contre l'auteur du fait ou de sa compagnie d'assurance, pour obtenir le remboursement des prestations versées ou encore à verser à la victime.

Ce mandat accordé à la Mutualité Française Grand Est fait suite au constat que les mutuelles santé ne récupèrent pas dans de nombreux cas, les sommes versées au titre de prestations complémentaires à leurs adhérents victimes d'accidents imputables à des tiers.

Cette dernière est donc chargée d'informer les mutuelles en cas de sinistre imputable à un tiers survenu à l'un de ses adhérents.

LUTTE CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS

La Mutualité Française Grand Est & l'Assurance maladie ont signé une convention de partenariat dans le cadre du dispositif PFIDASS (Plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé) visant à détecter et accompagner les personnes qui renoncent aux soins.

Ce dispositif est une réponse opérationnelle pour agir face aux difficultés d'accès aux soins et aux droits de certains assurés. Concrètement, lorsqu'une telle situation est détectée, lors d'un passage en Caisse primaire d'assurance maladie ou dans une structure partenaire (professionnel de santé, centre de santé mutualiste, hôpital, service social, associations, Carsat, Pôle emploi, Caf...), un signalement est fait à la cellule de lutte contre le renoncement aux soins. Ses agents, en collaboration avec les partenaires, vont dès lors se rapprocher de la personne en difficulté et, avec son accord, lui proposer un accompagnement et des solutions sur-mesure : bilan de ses droits aux prestations, orientation dans le système de soins notamment dans les structures mutualistes locales, accompagnement au montage financier...

La Mutualité Française Grand Est prend part à la gouvernance de l'association AD2S (Accès aux droits santé solidarité).

En effet, elle fait partie du collège 7 « Organismes publics ou privés oeuvrant dans le domaine de la santé. Réseaux de santé ». L'association a vocation à de faciliter l'accès aux droits, notamment en matière de soins et de santé, pour des personnes en situation de vulnérabilité à travers, notamment, une garantie santé.

Les mutuelles engagées pour la protection de tous



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

**1^{ER} FINANCEUR DES DÉPENSES DE SANTÉ
APRÈS LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Le cœur de métier d'une mutuelle est de garantir à ses adhérents une protection sociale complémentaire de qualité, qui leur permet d'être remboursés partiellement ou totalement des frais de santé peu ou pas pris en charge par l'Assurance maladie obligatoire, comme l'optique, l'audition, ou le forfait journalier et la chambre particulière lors d'une hospitalisation.

18,4 Md€
de cotisations en
complémentaire santé



UNE OFFRE INNOVANTE DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

**1^{ER} RÉSEAU SANITAIRE ET SOCIAL
ACCESSIBLE À TOUS**

Les mutuelles de la Mutualité Française gèrent 2 600 services de soins et d'accompagnement. Acteurs de terrain, présents sur le territoire, ces établissements interviennent dans tous les domaines de la santé et du bien-être : des centres dentaires, d'optique, d'audition, des centres de santé médicaux, des établissements hospitaliers, des crèches, des services pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Ces établissements et services ont pour principal objectif de permettre l'accès pour tous à des soins de qualité à des tarifs modérés et de répondre aux besoins de proximité.

2 800 services de soins et
d'accompagnement mutualistes



UN PARTENAIRE DE VIE POUR LA RETRAITE ET LA PRÉVOYANCE

**1^{ER} OPÉRATEUR EN DÉPENDANCE AVEC
4 MILLIONS DE PERSONNES COUVERTES**

La plupart des mutuelles proposent une offre de prévoyance et retraite, afin de couvrir l'ensemble des besoins de protection sociale complémentaire : incapacité temporaire de travail, invalidité, décès, dépendance, épargne-retraite. Les adhérents bénéficient ainsi d'une protection complète pour eux et leurs proches.

3,5 Md€ de cotisations
en prévoyance vie et non vie



LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

**1^{ER} ACTEUR DE PRÉVENTION
APRÈS LES POUVOIRS PUBLICS**

En tant qu'acteur global de santé, les mutuelles mettent en œuvre de nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé. Elles permettent ainsi à leurs adhérents de faire des choix éclairés et d'adopter des comportements favorables pour la préserver.

180 professionnels en prévention et promotion
de la santé au sein des Unions régionales

8 000 actions par an organisées
par les Unions régionales

NOS IMPLANTATIONS



MUTUALITÉ FRANÇAISE GRAND EST

15 rue Sainte Catherine
54000 Nancy
03 83 20 43 84



grandest.mutualite.fr